

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 23 janvier 2024

Le mardi 23 janvier, à 19h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 17 janvier 2024. Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

**Membres présents :**

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRER-GEE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHAUDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Melody TONOLLI., M. Patrick VIRY

**Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :**

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance

Mme Sinda MATMATI jusqu'au projet de délibération 2024 DU 35

Mme Olivia POLSKI à partir du projet de délibération 2024 DU 13

Mme Mélody TONELLI jusqu'au projet de délibération 2024 DU 13

M. Cédric VILLANI durant toute la séance

**dont les mandataires sont respectivement :**

M. Thierry LE DEZ

M. Guillaume DURAND

M. Pierre RABADAN

Mme Julie CABOT

Mme Carine PETIT

**Excusés n'ayant pas donné pouvoir :**

M. Jean-François ALEXANDRE à partir du vœu V14 2024 04

M. Eric AZIERE durant toute la séance

Mme Marie-Claire CARRER-GEE à partir du vœu V14 2024 04

Mme Stéphanie CLAUX à partir du vœu V14 2024 04

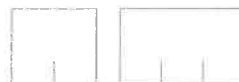
M. Maxime COCHARD durant toute la séance

Mme Marie-Louise DUHAUDE à partir du vœu V14 2024 04

M. Pierre RABADAN jusqu'au projet 14 2024 01

M. Hermano SANCHES RUIVO jusqu'au projet de délibération 2024 DU 13

M. Patrick VIRY à partir du vœu V14 2024 04

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 23 janvier 2024

## Ordre du jour

**14 2024 01** Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 28 novembre 2023

Communication Investissement Localisé 2024

Mme Carine PETIT rapporteure.

**Communication logement 2024 - 14<sup>ème</sup> arrondissement**

**2024 DU 13** Aménagement du site de l'ancien hôpital Broussais (14e) - Echange foncier avec l'AP-HP portant diverses parcelles.

Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

**14 2024 02** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de huit associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

**2024 DDCT 13** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 315 388 € pour 18 projets)

**2024 DDCT 2** Subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations

M. Elliot DE FARAMOND rapporteur.

**2024 DASCO 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 €), subventions d'équipement (2 772 875 €) et subventions pour travaux (223 900 €).

**2024 DASCO 4** Indemnisation amiable de la MATMUT en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**2024 DASCO 8** CODP avec la copropriété de l'immeuble 81, rue d'Alésia 14<sup>e</sup> pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise du collège Jean Moulin 75-77 rue d'Alésia 14<sup>e</sup>

**2024 DFPE 11** Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16<sup>e</sup>) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

M. Amine BOUABBAS rapporteur.

**2024 DDCT 14** Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

**2024 DSOL 11** Subventions (122.000 €) et Conventions pluriannuelles d'objectifs avec sept associations pour leurs actions d'accès aux droits d'insertion sociale.

Mme Catherine CHEVALIER rapporteure.

**2024 DSOL 2** Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 €) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

**2024 DSOL 24** Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77 088 €) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55 000 €). Convention et Avenants.

**2024 DSOL 6** Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75.

**2024 DDCT 1** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 € pour 64 associations et la réalisation de 122 actions).

**2024 DDCT 7** Subventions de fonctionnement (10 500 €) à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers populaires du 14<sup>e</sup> arrondissement (1<sup>ère</sup> enveloppe)

**2024 DDCT 17** Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2024

M. Zoubir GHANEM rapporteur.

**2024 DAJ 3** Subvention et avenant n° 1 (296.750 €) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

M. Valentin GUENANEN rapporteur.

**2024 DLH 42** Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association « Atelier d'Artistes en Exil » pour la mise à disposition d'un local situé 3-5-7 rue de Ridder (14<sup>e</sup>)

Mme Julie CABOT rapporteure.



## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**2024 DJS 54** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

**2024 DJS 55** Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

Mme Anissa GHAIKI rapporteure.

**2024 DEVE 11** Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e)

**2024 DVD 35** Contrat d'occupation du domaine public relatif à la station-service sise 18 à 22 avenue de la Porte de Chatillon à Paris (14e) - Avenant n°1

M. Guillaume DURAND rapporteur.

**2024 DU 35** Dénominations en hommage à cinq femmes résistantes (9e, 11e et 14e)

M. Thierry LE DEZ rapporteur.

\*\*\*\*\*

### Question

**Q14 2024 01** Question à Mme la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élu.e.s du Groupe 100% 14<sup>ème</sup> relative à la Place des Droits de l'Enfant et aux crédits dédiés à son réaménagement et à son animation

\*\*\*\*\*

### Voeux

**V14 2024 01** Vœu présenté par Mme Carine Petit, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2024/2025 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14<sup>e</sup> arrondissement

**V14 2024 02** Vœu présenté par Mme Carine Petit, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale relatif aux nuisances subies par les riverains aux abords du centre pénitentiaire de Paris - La Santé

**V14 2024 03** Vœu présenté par M. Valentin Guenanen, Guillaume Durand, Catherine Chevalier et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à la mise en place du pass navigo JO

**V14 2024 04** Vœu déposé par Mmes Catherine Chevalier et Anissa Ghaidi du groupe communiste et solidaire et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives

**V14 2024 05** Vœu présenté par M. Zoubir Ghanem, les élu.e.s du groupe Écologiste et citoyen et les élu.e.s de la Majorité municipale relatif à l'hébergement d'urgence



Millésime

N° de page

CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

## SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

M. Jean-François ALEXANDRE 	M. Maxime COCHARD 	Mme Sinda MATMATI 
M. Didier ANTONELLI 	M. Elliot DE FARAMOND 	Mme Hélène MERMBERG 
M. Eric AZIERE 	Mme Marie-Louise DUHAÏDE 	Mme Sidonie PARISOT 
Mme Agnès BERTRAND 	M. Guillaume DURAND 	Mme Carine PETIT 
Mme Cécilia BLAUDEL 	Mme Anissa GHAÏDI 	Mme Oihua POLSKI 
M. Amine BOUABBAS 	M. Zoubir GHANEM 	M. Pierre RABADAN 
Mme Julie CABOT 	M. Valentin GUENANEN 	M. Hermano SANCHES RUIVO 
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE 	M. Thierry LE DEZ 	Mme Mélody TONOLLI 
Mme Catherine CHEVALIER 	M. Florentin LEYSSIER 	M. Cédric VILLANI 
Mme Stéphanie CLAUD 	M. Jérôme MARCHAND 	M. Patrick VIEY 

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/01**

Portant avis sur le projet de délibération 14 2024 01 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 28 novembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT, rapporteure

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopté à l'unanimité le projet de délibération n°14 2024 01

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	25 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	25
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



Millésime N° de page

--	--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/02**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DU 13 Aménagement du site de l'ancien hôpital Broussais (14e) - Echange foncier avec l'AP-HP portant diverses parcelles

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DU 13 du Conseil de Paris

conseillers présents	26 membres présents
voix exprimées	26 (dont 5 procurations)
Avis Favorable	26
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/03**

Portant avis sur le projet de délibération 14 2024 02 Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de huit associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Elliot DE FARAMOND, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le projet de délibération n°14 2024 02

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/03 (suite)**

NOM	N°RNA	Date de création	Objet de l'association	Adresse du siège social et/ou d'activités	Président.e	Mail public
MASTER MEDIA PARIS	W751271937	24/11/2023	l'association a pour objet de promouvoir les commerces, artisans, artistes et communes de l'Île-de-France par le biais de la radio et la télévision ; création de contenu original et de qualité ; valorisation des talents et initiatives locales, facilitation des échanges et débats citoyens ; elle organisera des événements artistiques et culturels	162, avenue Paul Vaillant Coururier, 75014	Vincent Beauget Cordier	<a href="mailto:vincentbeaugetcordier@gmail.com">vincentbeaugetcordier@gmail.com</a>
L'ECOLE DELAIVE	W751187839	25/08/2008	organiser des activités et des séjours pour les enfants et les jeunes instruits en famille de paris, de sa région et au-delà, le cas échéant avec leurs parents, activités de loisir, sportives et culturelles	28 rue du Temple (Siège)	Claudia RENU	<a href="mailto:claudia.renu@gmail.com">claudia.renu@gmail.com</a>
FABRIQUE LOCAL PARIS 14 (FLP 14)	W751265897	23/06/2022	promouvoir, défendre, et valoriser l'artisanat local, de paris et du grand paris ; les artisans ; les savoir-faire et l'économie qui en découle ; représenter les acteurs du fabriqué local auprès des institutions et des partenaires ; mettre à disposition des outils et des ressources pour valoriser leur activité et donc dynamiser l'image de la fabrication locale et des circuits courts ; participer ainsi à l'animation des quartiers, à la création et la promotion du lien social ; et au rayonnement de la région Île-de-France	155 rue du Château, 75014 Paris	Vania GOUVEIA	<a href="mailto:contact@fabriquelocal.com">contact@fabriquelocal.com</a>
INSTITUT INTERNATIONAL DES ARTS ET METIERS (IIAM)	W751271551	29/10/2023	exercice en France, en Europe et à l'étranger, d'une activité et/ou une mission d'intérêt général comprenant ; élaboration et transmission de la connaissance au travers de la formation initiale et continue tout au long de la vie, le développement de la recherche scientifique et technologique ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société ; développement de l'innovation, du transfert de technologies, lorsque celui est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques menées ; structuration et articulation de des missions autour des domaines des arts, lettres, langues, sciences humaines, égyptologie, études africaines, sciences Sociales, du droit et des sciences Politiques, des sciences économiques et de gestion, des sciences de la santé, des sciences et technologies, promotion, gestion, organisation et développement des activités d'enseignement et de recherche aux fins de la préparation à plusieurs		Gnette MALAMBU NIAMBI	<a href="mailto:g.malambu@iiam.fr">g.malambu@iiam.fr</a>
NGS-PREDICT	W923011647	28/11/2023	collecter des données de séquençage (next generation sequencing) obtenues à partir de l'analyse de prélèvements sanguins qui peuvent apporter un intérêt en terme de diagnostic prédictif et en particulier la détection des cancers en phases 1 et 2 ; Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement	1, rue du Belevédère de la Ronce, 92410 Ville-d'Avray	Bertrand CHÂTELET	<a href="mailto:contact@ngs-predict.com">contact@ngs-predict.com</a>
ASSOCIATION DES AM.E.S DE MONIQUE WITIG	W751225504	21/07/2014	promouvoir l'oeuvre de Monique Wittig	108 RUE Raymond Losserand, 75014	Suzane ROBICHON	<a href="mailto:etudeswittig@gmail.com">etudeswittig@gmail.com</a>
AMITIE ANDALOUSE	W952014994	31/10/2023	rassembler des personnes qui veulent pratiquer le chant choral sous toutes ses formes principalement l'arabo-andalou ; mettre en valeur et promouvoir cette culture auprès du public ; favoriser les activités de formation musicale soit à l'intérieur de l'association, soit en collaboration avec d'autres groupements visant le même objet (stages de formation ou de perfectionnement, rencontres entre chorales, ...)	2 ALL des Pruniers, 95410 Groslay	Wassila LAKHDARI	<a href="mailto:wslakhdari@hotmail.com">wslakhdari@hotmail.com</a>
CHANTIERS HISTOIRE ET ARCHITECTURE MEDIEVALES (CHIAM)	W751148500	13/11/1980	étude archéologique restauration et animation du patrimoine historique	5 7 RUE GUILLEMINOT, 75014	Christian PIFFET	<a href="mailto:chiam@chiam.fr">chiam@chiam.fr</a>





CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/04**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DDCT 13 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 315 388 € pour 18 projets)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Elliot DE FARAMOND, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DDCT 13 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



--	--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/05**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DDCT 2 Subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Elliot DE FARAMOND, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

### DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DDCT 2 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/06**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 €), subventions d'équipement (2 772 875 €) et subventions pour travaux (223 900 €)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DASCO 1 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/07**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DASCO 4 Indemnisation amiable de la MATMUT en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DASCO 4 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/08**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DASCO 8 CODP avec la copropriété de l'immeuble 81, rue d'Alésia 14e pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise du collège Jean Moulin 75-77 rue d'Alésia 14e

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DASCO 8 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/09**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DFPE 11 Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DFPE 11 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/10**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DDCT 14 Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DDCT 14 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



Millésime

N° de page

--

--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/11**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DSOL 11 Subventions ((122.000 €) et Conventions pluriannuelles d'objectifs avec sept associations pour leurs actions d'accès aux droits d'insertion sociale

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

### DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DSOL 11 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	





CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/12**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DSOL 2 Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 €) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DSOL 2 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



Millésime

N° de page

--

--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/13**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DSOL 24 Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77 088 €) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55 000 €). Convention et Avenants

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DSOL 24 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/14**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DSOL 6 Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DSOL 6 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/15**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DDCT 1 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 € pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DDCT1 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/16**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DDCT 7 Subventions de fonctionnement (10 500 €) à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers populaires du 14<sup>e</sup> arrondissement (1<sup>ère</sup> enveloppe)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DDCT 7 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



--	--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/17**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DDCT 17 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris-

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

### DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DDCT 17 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/18**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DAJ 3 Subvention et avenant n° 1 (296.750 €) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Valentin GUENANEN, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DAJ 3 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



Millesime N° de page

--	--

## CONSEIL DU 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/19**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DLH 42 Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association « Atelier d'Artistes en Exil » pour la mise à disposition d'un local situé 3-5-7 rue de Ridder (14e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT, rapporteure

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DLH 42 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	





CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/20**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DJS 54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Anissa GHAI, rapporteure

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DJS 54 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/21**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DJS 55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Anissa GHADI, rapporteure

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DJS 55 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/22**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DEVE 11 Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DEVE 11 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



Millésime N° de page

--	--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/23**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DVD 35 Contrat d'occupation du domaine public relatif à la station-service sise 18 à 22 avenue de la Porte de Chatillon à Paris (14<sup>e</sup>) - Avenant n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DVD 35 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/24**

Portant avis sur le projet de délibération 2024 DU 35 Dénominations en hommage à cinq femmes résistantes (9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Thierry LE DEZ, rapporteur

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération n°2024 DU 35 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



Millésime	N° de page
<input type="text"/>	<input type="text"/>

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/25**

Portant avis sur le projet de délibération V14 2024 01 Vœu présenté par Mme Carine Petit, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2024/2025 et aux conditions d'apprentissage et de réussite

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

### **EMET LE VŒU**

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et permettant à celles et ceux qui ont le moins de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes de leur milieu social ;

Considérant l'inquiétude des communautés éducatives et des parents d'élèves quant au déficit d'enseignant-e-s remplaçant-e-s, ainsi que les propos de la ministre Amélie Oudéa-Castera au sujet de l'école publique qui, bien que scandaleux et mensongers sur la réalité de ses choix individuels, ont le mérite de souligner l'importance du manque de moyens dont souffrent les établissements publics de l'Éducation nationale suite notamment à la politique menée pendant les deux quinquennats d' Emmanuel Macron ;

Considérant que cette politique d'austérité s'est déjà traduite par la suppression de 1 117 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2023 au niveau national, dont 162 postes supprimés dans le primaire et de 180 postes dans le secondaire pour la seule académie de Paris ;

Considérant que dans le 14<sup>e</sup> arrondissement 6 classes dans le 1<sup>er</sup> degré et 3 divisions au collège ont été fermées à la rentrée de septembre 2023 ;

Considérant que le Gouvernement continue cette année à mener une politique éducative du chiffre et que la loi de Finances pour l'année 2024 prévoyait la suppression de 2 440 postes – 1 709 dans le premier degré, 484 dans le second ;

Considérant que dans cette logique, le Rectorat de Paris travaille actuellement à la suppression de 160 classes en primaire et de 35 créations pour un bilan net de 125 postes supprimés en primaire, qui s'ajouteraient à la suppression de 128 postes dans le secondaire ;

CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

Considérant que dans le 14<sup>e</sup> arrondissement une dizaine de classes seraient menacées de fermeture ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, mais qui a considérablement ralenti, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, la dernière étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la perspective du Ministère de l'Education nationale montrant que la France est le pays qui compte le plus d'élèves par classe, que ce soit en primaire (22 par classes contre 19,3 en moyenne dans l'UE) ou au collège (26 élèves en moyenne contre 21 dans l'UE), parmi les pays membres de l'Union européenne.

Considérant que ces suppressions de postes empêchent l'Académie de disposer d'une brigade de remplacement suffisamment dotée en poste, comme constaté par les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves et comme dénoncé par le Conseil de Paris lors de ses nombreuses interpellations du Rectorat sur la question des suppressions de postes ;

Considérant que ces suppressions de postes contribuent soit à une répartition difficile des élèves au sein de l'école, soit à des classes trop lourdement chargées, au détriment des élèves et de leur avenir ainsi que des conditions de travail des professionnel·e·s qui les accompagnent dans l'apprentissage ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes par le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant également la différence des moyens alloués à l'école privée à Paris, en particulier pour accueillir des enfants non parisiens, au détriment de l'école publique ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, l'école publique est l'une des dernières institutions envers laquelle les citoyennes et les citoyens ont encore confiance ;

Considérant que cette confiance ne doit pas être érodée par des mesures dictées par le seul souci de réaliser des économies ;

Considérant et que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite des élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux Ecoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, complémentaires aux missions de l'Education nationale,



--	--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

en offrant des enseignements avec des Professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les 3 disciplines qu'ils enseignent (EPS, Arts plastiques, Musique), l'Académie du Climat, et de nombreux autres dispositifs dans les écoles et les collèges ;

Considérant, parmi tous ces dispositifs, l'accent mis sur l'innovation pédagogique et les nouveaux apprentissages avec le TUMO numérique et l'Académie du Climat, qui préparent les enfants parisiens au monde de demain ;

Considérant enfin la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique ;

Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier, Valentin Guenanen et les élu-e-s de la majorité municipale souhaitent réaffirmer leur engagement pour la réussite éducative des enfants du 14<sup>ème</sup> arrondissement et émettent le vœu auprès du Rectorat de Paris :

- Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, renforcer la brigade de remplacement des enseignant-e-s et garantir à tous les élèves les meilleures conditions de réussite ;
- Que le seuil de fermeture des classes à Paris soit revu à la baisse afin de correspondre aux normes européennes, à savoir : 19 élèves par classe en primaire (hors REP) et 21 élèves par classe au collège ;
- Qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteuses et porteurs de handicap et que soit ouvert un nombre de postes conséquent, correctement rémunérés et bien formés, afin de répondre à leurs besoins et garantir les meilleures conditions d'apprentissage possibles ;

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 01 est Adopté à l'unanimité

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	23 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	23
Avis Défavorable	
Abstentions	5
Ne participent pas au vote	



**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/26**

Portant avis sur le projet de délibération V14 2024 02 Vœu présenté par Mme Carine Petit, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, les élu.es du groupe écologiste et citoyen et les élu.es de la majorité municipale relatif aux nuisances subies par les riverains aux abords du centre pénitentiaire de Paris - La Santé

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

**EMET LE VŒU**

Considérant que depuis la réouverture, post travaux de réhabilitation, de la Maison d'arrêt de Paris La Santé, en 2019, le quartier de semi-liberté a été déplacé de la rue de la Santé vers des bâtiments nouveaux rue Messier, plus proche des habitations.

Considérant les nombreuses interpellations de la Maire d'arrondissement auprès du Ministre de l'Intérieur, du Garde des Sceaux et du Préfet de Police depuis 2020 pour demander leur mobilisation afin de garantir un environnement apaisé et serein aux abords de l'établissement pénitentiaire et alerter sur les nuisances constatées.

Considérant que ces nuisances n'ont eu de cesse malgré les nombreuses réunions entre la municipalité, le commissariat, la direction de la Maison d'arrêt, les riverains et l'école et la crèche voisines.

Considérant que la Mairie d'arrondissement, via un budget de 150 000 euros de la DASCO, s'engage à réaliser dès 2024 une série de travaux empêchant toute intrusion via la crèche l'école.

Considérant le taux de sur occupation estimé à plus de 160 % de cette Maison d'arrêt.

Considérant que cette sur occupation a pour cause une augmentation proportionnelle des nuisances aux abords : parloirs sauvages, jets de colis de jour comme de nuit, regroupement des détenus en semi-liberté devant réintégrer la Maison d'arrêt entre 18 h et 20 h.

Considérant la réponse du garde des sceaux, Ministre de la justice, indiquant que de nombreuses mesures étaient mises en place pour limiter la sur occupation et qu'une enveloppe de 30 millions d'euros était spécifiquement dédiée à un plan de sécurisation périmétrique des établissements pénitentiaires ayant pour ambition de protéger les abords des domaines, les parkings et les enceintes pénitentiaires et de lutter contre les

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 23 janvier 2024**

projections par la mise en place de protections de type concertina, couverture en maille inox ou filets anti projection.

Considérant l'article du Parisien du 8 janvier 2024 qui nous apprend que le Ministère de la justice abandonnait son plan visant à empêcher les lancers de colis.

Considérant la condamnation de la France en 2020 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour l'indignité de ses prisons et la sommation à prendre des mesures pour y mettre un terme.

Considérant le rapport de l'Office International des Prisons du 16 juin 2023, dressant un bilan accablant sur l'état des prisons en France et précisant que deux ans après cette condamnation, la France ne s'est toujours pas mise en conformité.

Carine Petit, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, les élu.es du groupe écologiste et citoyen et les élu.es de la majorité municipale demandent à la Maire de Paris d'interpeler les Ministres de l'intérieur, de la Justice et le Préfet de Police de Paris, afin de demander :

- Quel plan d'action est envisagé pour faire baisser la sur occupation de la Maison d'arrêt et du quartier de semi-liberté
- Un renfort des moyens humains affectés à la Maison d'arrêt pour un meilleur encadrement des détenus
- Un renfort des moyens affectés au commissariat pour la mise en place de patrouilles
- La reprise d'un plan d'actions pour lutter contre les projections et notamment l'installation d'un filet anti projections

**DELIBERE**

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 02 est Adopté à l'unanimité

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

### **DÉLIBÉRATION 14/2024/27**

Portant avis sur le projet de délibération V14 2024 03 Vœu présenté par M. Valentin Guenanen, Guillaume Durand, Catherine Chevalier et les élu-e-s de la majorité municipale relatif à la mise en place du pass navigo JO

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

#### **EMET LE VŒU**

Considérant que l'accessibilité des transports en commun est une politique publique vitale pour les parisiennes et les parisiens, que la Présidente d'Ile de France ne cesse de dégrader,

Considérant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique à Paris,

Considérant que du 20 juillet au 8 septembre 2024, il ne sera plus possible d'acheter de Navigo Jour et Semaine,

Considérant qu'à la place, un pass Paris 2024 sera créé avec une tarification spéciale : 70 euros la semaine, contre 30 euros actuellement,

Considérant que le ticket de métro unitaire passera lui à 4 euros, contre 2,10 euros,

Considérant que la solution proposée via le ticket Liberté + sur un support Navigo est trop peu connue pour être largement utilisée

Considérant que 85% des spectateurs venant assister aux JOP sont des supporters et des familles « vivant sur le territoire français »,

Considérant la situation économique française laissant exsangue les ménages durement touchés par la crise énergétique et l'inflation,

Considérant que cette politique tarifaire inflationniste touchera l'ensemble des citoyens résidant sur le territoire et non des touristes venus d'autres pays comme le laisse entendre Valérie Pécresse,



Millésime

N° de page



## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

Considérant que les JOP ont pour ambition d'être une fête populaire accessible au plus grand nombre avec 1 million de billets vendus à moins de 24 euros,

Considérant que cela pourrait l'être encore davantage si les transports en commun étaient gratuits pendant les périodes de compétition,

Considérant que la Présidente de la Région Ile-de-France a déjà été interpellée par le premier adjoint de la Maire de Paris, Emmanuel Grégoire, et Pierre Rabadan, l'adjoint à la Maire de Paris chargé des JOP,

Considérant l'absence de réponse de la part de Valérie Pécresse, hormis une sortie médiatique concernant les bénévoles des Jeux, déclaration non suivie d'effet lors des CA d'IDFM

Sur proposition de Valentin Guenanen, Guillaume Durand, Catherine Chevalier et des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris demande :

- Que le conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités décide de la gratuité des transports en communs pendant les Jeux ou à défaut, revienne sur la mise en place d'une tarification spéciale pendant les JOP
- Que dans ce cadre, le prix d'un ticket de métro soit le même que le reste de l'année
- Que soit effectivement mise en place la gratuité des transports en commun pour les volontaires parisiens des Jeux.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 03 est Adopté à l'unanimité

conseillers présents	23 membres présents
voix exprimées	23 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	23
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/28**

Portant avis sur le projet de délibération V14 2024 04 Vœu déposé par Mmes Catherine Chevalier et Anissa Ghaidi du groupe communiste et solidaire et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

**EMET LE VŒU**

Considérant la baisse du pouvoir d'achat des ménages français, notamment les plus fragiles, dans ce contexte d'inflation ; notamment dû au niveau d'inflation sur l'ensemble de l'année 2023 estimé à 4,9% par l'INSEE ;

Considérant les conclusions du rapport sur l'état du mal-logement en France publié en 2023 par la Fondation Abbé Pierre qui estime que, durant son enquête, 1 210 000 personnes locataires étaient en situation d'impayés de loyers ou de charges s'exposant ainsi à une procédure d'expulsion locative ;

Considérant qu'en moyenne, 16 000 expulsions avec concours de la force publique sont recensées chaque année par la fondation Abbé Pierre ; que 622 personnes sont mortes à la rue en 2022 toujours selon la Fondation Abbé Pierre

Considérant que la fin de la trêve hivernale prévue le 31 mars 2024 fait craindre un important engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et commissions de médiation DALO, qui devront intervenir sur des situations dégradées avec d'importants impayés et traiter un flux de demandes supérieur à la normale au regard du caractère inédit de l'inflation ;

Considérant la perte massive des capacités d'accueil en hébergement dû à l'inaction de l'Etat et au choix des « hôtels sociaux » de privilégier leur activité commerciale dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant l'effort de la Ville en matière d'hébergement pour combler les manquements de l'Etat, comme en témoigne l'ouverture du centre d'hébergement dans l'ancien Lycée Suzanne Valandon en décembre 2023 ;

Considérant que la perspective des JOP 2024 risque de créer une diminution encore plus importante de l'offre de logements privés incitant de nombreux propriétaires à proposer les logements vacants en location sur les plateformes telles que AirBNB ;

Considérant que cette situation risque de faire exploser le nombre d'expulsions et que cela empirerait une situation de sans-abris déjà inédite ;



## CONSEIL DU 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

### Séance du 23 janvier 2024

Considérant que l'exécutif parisien s'est toujours prononcé pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Considérant la charte de prévention des expulsions votée en Conseil de Paris en 2017 et signée entre l'Etat et la Ville de Paris, réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, Caf, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, Adil, etc.) ;

Considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ;

Considérant que ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ;

Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;

Considérant le Fonds de solidarité pour le logement de Paris qui vise à accompagner les ménages en difficulté, développer des outils d'aide à l'accès et au maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives ;

Considérant le vœu relatif à la fin de la trêve hivernale présenté par le Groupe Communiste et Citoyen au Conseil de Paris de mars 2023 ;

Sur proposition de Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi du groupe communiste et solidaire et des élu.es de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14<sup>ème</sup> demande que la Maire de Paris :

- Interpelle le gouvernement sur le risque d'augmentation des expulsions locatives suite à la fin de la trêve hivernale et que celle-ci soit prolongée en conséquence comme ce fut le cas pendant la pandémie COVID
- Interpelle le Préfet de police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu à Paris pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement ;
- Travaille aux côtés des bailleurs sociaux afin de garantir toutes les possibilités de maintien dans le logement dans le but de limiter les expulsions

### DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 04 est Adopté à l'unanimité

conseillers présents	23 membres présents
voix exprimées	23 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	23
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 23 janvier 2024

**DÉLIBÉRATION 14/2024/29**

Portant avis sur le projet de délibération V14 2024 05 Vœu présenté par M. Zoubir Chanem, les élu.e.s du groupe Écologiste et citoyen et les élu.e.s de la Majorité municipale relatif à l'hébergement d'urgence

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

**EMET LE VŒU**

Le 1<sup>er</sup> Février 1954, l'abbé Pierre diffusait un appel bouleversant pour alerter les pouvoirs publics de la situation dramatique que subissaient des centaines de milliers, voire des millions de personnes dans notre pays. Je ne relirais pas l'intégralité de son discours devant vous, simplement les premiers mots :

« Mes amis, au secours... Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée... »

Dans cet appel, il parlait de la situation dans tout le pays mais Paris, nous le savons, reste la capitale, reste un symbole, reste un espoir aussi pour tous et notamment pour celles et ceux traversant une situation délicate et périlleuse.

Car oui, il s'agit bien de péril. L'hébergement d'urgence doit être une priorité absolue, car on parle là de la vie de ceux pour qui parfois elle ne tient qu'à un fil. On parle là de ceux qui n'ont pas de plan b. On parle là de ceux qui ne peuvent pas parler, ou du moins qui ne sont pas écouté par le gouvernement.

Les différents services de la Ville de Paris font énormément de choses et se mobilisent en faveur de l'hébergement d'urgence, tout comme le font tant d'associations, tant de bénévoles, tant de citoyens. Cependant, la réponse et les moyens réels reviennent à l'Etat. Et à ce titre, c'est de la responsabilité de l'Etat de réquisitionner des logements vacants, des bureaux, pour mettre à l'abri les personnes, de plus en plus en famille, avec enfants en bas âge. La Ville de Paris contribue et met à disposition des gymnases notamment, mais cela ne peut être une solution pérenne.

Considérant, le nombre de logements vacants ainsi que le nombre de bureaux non loués.

Considérant, la tension extrêmement forte dans le parc locatif.

Considérant, le fait que la question de l'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'Etat.



Millesime

N° de page

--

--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 23 janvier 2024

Zoubir Ghanem, les élu.es du groupe Écologiste et citoyen et les élu.es de la Majorité municipale demandent à la Maire de Paris, d'interpeller le gouvernement afin qu'il réponde à ses obligations sur la question de l'hébergement d'urgence à Paris.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 05 est Adopté à l'unanimité

conseillers présents	23 membres présents
voix exprimées	23 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	23
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	